

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué·e·s

Mercredi 12 juin 2024 à 17h30

Nuithonie – Villars-sur-Glâne

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2023 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Comptes et bilan 2023 (annexés)
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Rapport de l'organe de révision
5. Rapport de gestion 2023 (annexé)
6. Choix d'un nouvel organe de révision (2024 à 2026)
7. Nouveaux membres du Comité de direction
8. Nouveau membre de la Commission financière
9. Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux
10. Informations diverses
 - a. Fondation Equilibre Nuithonie
 - b. Casino de Fribourg
11. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque. La séance sera suivie d'un apéritif au restaurant Vroom !, restaurant locataire de Nuithonie donc les frais d'infrastructure ont été financés par Coriolis.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Informations du Comité de Direction

a. Gouvernance culturelle régionale : état des lieux

Les travaux sur la gouvernance culturelle régionale continuent. Une rencontre entre les communes de la région (Sarine, Düdingen et Tafers) est prévue le 26 juin 2024, rencontre durant laquelle les enjeux sur la régionalisation dans l'avant-projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles seront présentés par le Chef du Service de la culture de l'Etat de Fribourg, Monsieur Philippe Trinchan.

b. Soutien aux infrastructures en 2024

Lors de l'assemblée du 20 décembre 2023, le budget 2024 avait été validé avec un nouveau montant de CHF 588'000.- dédié aux autres infrastructures culturelles (cet argent était jusqu'à lors employé pour rembourser les prêts contractés auprès de la banque. En 2023, tous les emprunts ont été amortis). Une nouvelle procédure de subventionnement a été mise en place, et les modalités liées ont été publiées sur le site internet de Coriolis. Ces octrois doivent permettre de justifier une exonération fiscale pour le Casino auprès de la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) et donc le maintien du soutien plus important du Casino (12,5% du PNJ au lieu de 8%). Les associations ou fondations suivantes ont pu profiter d'un soutien de Coriolis : Le Nouveau Monde, le NOF, Bruit Rose, Le Bilboquet, l'Association CSM, la Tour Vagabonde, Friart, O.V.N.I., Fri-Son, TRNSTN RADIO et le Belluard Bollwerk International. Deux demandes sont encore en examen à la CFMJ. Les détails chiffrés seront présentés dans les comptes 2024.

4. Comptes et bilan 2023

Annexes : comptes 2023, bilan 2023 et message

a. Présentation

Comptes de résultat 2023

Produits

Le Comité de direction a arrêté la participation 2023 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'371 habitant·e·s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'994'557.50** (CHF 1'999'790.- en 2022).

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2023, l'Association a encaissé **CHF 1'051'000.-** (CHF 1'116'415.22 en 2021). A la suite d'une erreur de calcul, CHF 2'000.- viennent compléter l'apport 2022 et porte le montant total 2023 à CHF 1'053'000.-.

Le total des produits se monte à **CHF 3'048'246.05** (CHF 3'116'211.37 en 2022).

Charges

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'075'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'699.25**. (CHF 52'006.95 en 2022). La différence avec le budget provient de l'indexation des prix dans le secteur de la construction et donc l'augmentation de la valeur assurée d'Equilibre (+13,35%). Le budget 2024 a été adapté en conséquence.

En 2023, la Réserve rénovation et entretien est passée de CHF 790'000.00 à CHF 622'991.32. La baisse est supérieure à celle budgétée (CHF 135'500.-) en raison des travaux imprévisibles et urgents des cuisines de Nuithonie. Afin d'être en mesure de financer les investissements à venir pour Equilibre et Nuithonie, en référence au plan d'entretien des infrastructures sur 10 ans, le comité a décidé de verser à la Réserve rénovation et entretien un montant de **CHF 100'000.-**, de manière à la porter à CHF 722'991.32.

Coriolis Infrastructures subventionne les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 53'066.24** ont été investis en 2023.

CHF 500'000.- ont permis de rembourser l'emprunt du 10 décembre 2013 de CHF 500'000.- contracté à la BCF pour l'assainissement de la salle Mummenschanz de Nuithonie.

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 69'000.-** visant à améliorer les infrastructures des associations Bruit Rose et Fri-Son ainsi que l'infrastructure informatique In Situ. CHF 85'000.- avaient été attribués au Nouveau Monde, mais l'association a transmis les documents nécessaires en 2024 seulement, ce qui, selon les critères de la CFMJ et donc de Coriolis, exclu la possibilité de les décompter en 2023. La subvention sera donc reportée à 2024, pour les montants qui pourront être justifiés sur cette année comptable. Cela explique la différence avec le budget 2023.

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 85'816.85**, dont CHF 76'124.85 pour la gestion administrative de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un·e collaborateur·trice à 70% depuis mars 2023), ainsi que **CHF 9'692.-** pour le mandat de cheffe de projet pour la gouvernance culturelle régionale (CHF 137'876.10 en 2022). Le budget 2023 n'avait pas encore été adapté car la question du nouveau mandat administratif n'était pas encore tranchée, c'est pourquoi une si grande différence peut être observée.

Le total des charges s'élève à **CHF 3'019'286.84** (CHF 3'115'162.67 en 2022).

Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif de CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 se monte à **CHF 606'692.06** (CHF 597'732.85 au 01.01.2023).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non-allègement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

Comptes d'investissement 2023

Produits

En 2023, CHF 167'008.68 ont été puisés dans la réserve rénovation et entretien de CHF 790'000.-, la réduisant à un total de CHF 622'991.32. CHF 100'000.- ont été attribués à cette réserve afin de constituer un solde final de **CHF 722'991.32**. Ainsi, la réserve est partiellement restaurée, de manière à la reconstituer après son utilisation partielle courant 2023 pour les investissements dans les bâtiments de Equilibre et Nuithonie ainsi que les dépenses imprévisibles et urgentes liés à la rénovation des cuisines de Nuithonie. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il est important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 167'008.68** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 50'222.70 pour Equilibre : révision des détecteurs incendie, travaux de peinture dans les vestiaire et Fribourg Tourisme, etc.
- CHF 116'785.98 pour Nuithonie : modification des grilles de pulsion, remplacement d'une porte et d'éclairages, travaux sur les cuisines, automatisation des ouvrants de la façade, pose de clapet anti-retour de ventilation dans l'ascenseur, etc.

Bilan au 31.12.2023

Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 266'426.20**. Le détail est le suivant :

- CHF 151'426.20 : avance sur la taxe de puissance suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.-/an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.
- CHF 85'000.- ont été versés à l'espace culturel le Nouveau Monde. Cette subvention sera comptabilisée en 2024.
- CHF 30'000.- concernant la subvention 2024 à l'association In Situ.

Passifs transitoires

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 328'797.02**. Le détail est le suivant :

- Le mandat de l'Agglomération de Fribourg pour un montant de CHF 76'124.85 ;
- Le remboursement à Villars-sur-Glâne de l'entretien courant et des rénovations de Nuithonie pour un montant de CHF 127'317.53 ;
- Le remboursement à la Fondation Equilibre Nuithonie des frais d'entretien courant 2022 pour un montant de CHF 18'856.44 ;
- Le remboursement à la Ville de Fribourg de l'entretien courant et de la rénovation d'Equilibre pour CHF 73'900.95 ;
- Divers frais administratifs pour un montant de CHF 1'432.25 ;
- Les honoraires de Mme Anne-Catherine Sutermeister pour la période de juin à décembre 2023 pour un montant de CHF 5'699.- ;
- Les frais de révision 2023 pour un montant de CHF 1'700.- ;
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2023 pour un montant de CHF 23'766.-.

Le bénéfice de l'exercice 2023 est de **CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 est **CHF 606'692.06**.

Questions de l'assemblée de délégué-e-s

Mme Fabienne Menétrey questionne le Comité sur les montants dépensés pour « CULTURE2030 – politique culturelle » qui sont faibles (CHF 5'467,50) par rapport au budget (CHF 30'000.-) et demande s'il serait possible d'utiliser cet argent pour mettre en place d'avantage de projets. La Présidente répond qu'il n'y a pas eu d'autre occasion en 2023 d'employer ce montant mais que cette rubrique budgétaire est nécessaire au bon déroulement des travaux pour la gouvernance culturelle régionale. Toutefois, elle encourage toute personne ayant une idée de projet servant la politique culturelle à se manifester.

b. Préavis de la commission financière

M. Thierry Steiert, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission précisant qu'elle s'est réunie le 27 mai pour préavisier les comptes et le bilan 2023 (ce rapport est annexé au présent PV).

La Commission financière préavise positivement les comptes et le bilan 2023 et invite l'assemblée des délégué-e-s à les accepter tels que présentés.

c. Votes

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité les comptes et le bilan 2023 de Coriolis Infrastructures.

5. Rapport de gestion 2023 (annexé)

Le rapport de gestion 2023 de Coriolis Infrastructures a été transmis à l'Assemblée. Aucune question n'est soulevée, l'Assemblée prend acte du rapport en question.

6. Choix d'un nouvel organe de révision (2024 à 2026)

M. Steiert, représentant de la Commission financière, prend la parole :

Selon la loi sur les finances communales, chapitre 6, article 57, alinéa 2, l'organe de révision des comptes est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices dont la reconduction du mandat n'est possible que pour 6 ans consécutifs. Le sixième exercice contrôlé par NBA audit ayant été approuvé par l'assemblée, le mandat avec la fiduciaire prend fin et un nouveau mandat doit être attribué par l'Assemblée des délégué-e-s.

Lors de sa séance du 10 janvier 2024, la Commission financière a pris connaissance des trois offres envoyées par Berney Associés, Gefid Conseils SA et Core pour les années 2024 à 2026. Les trois offres étaient de bonne qualité et ont été rédigées avec beaucoup de professionnalisme. Elle a toutefois décidé de présenter à l'Assemblée des délégué-e-s la candidature de Core qui a fait l'unanimité au sein de la Commission financière.

La fiduciaire Core a été engagée au début 2024 par le Comité de direction de Coriolis Infrastructures pour mener une étude financière sur l'association. Après réflexion, la fiduciaire ainsi que la Commission financière et le Comité confirme que ce double mandat est conciliable et la fiduciaire, si élue, s'engage à éviter tout risque d'autocontrôle. De plus, les connaissances du fonctionnement de Coriolis que la fiduciaire gagnera durant la face d'analyse financière faciliteront leur prise en main du mandat de réviseur des comptes.

La Commission financière propose donc à l'Assemblée des délégué-e-s d'élire Core comme organe de révision, selon l'article 10 alinéa 1 des statuts de Coriolis Infrastructures.

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué-e-s élit Core comme organe de révision pour les années fiscales 2024 à 2026.

7. Nouveaux membres du Comité de direction

Suite à la démission de Mme Isabelle Bussey du Conseil communal de Corminboeuf et donc du Comité de direction de Coriolis Infrastructures, la commune de Corminboeuf propose à l'Assemblée des délégué-e-s d'élire M. Alain Lunghi au Comité de direction pour la remplacer.

M. René Schneuwly qui a été nommé au sein du Conseil de Fondation d'Equilibre Nuithonie est, suite à la modification des statuts de la FEN indiquant que les membres du Conseil de Fondation de la FEN ne peuvent pas être membres du Comité de direction de Coriolis, lui aussi démissionnaire du Comité de direction. Granges-Paccot propose la candidature de M. Alexis Overney pour le remplacer.

Par acclamation, l'Assemblée des délégué·e·s élit M. Alain Lunghi et M. Alexis Overney au Comité de direction de Coriolis.

8. Nouveau membre de la Commission financière

M. Alain Lunghi venant d'être élu au Comité de direction, il ne peut dès lors plus être membre de la Commission financière. La Commission financière est composée d'un·e délégué·e de Fribourg, un·e de Villars-sur-Glâne et d'un·e représentant·e des communes hors-siège, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Matran. Les communes hors-siège ont donc été abordées à ce sujet et Granges-Paccot présente la candidature unique de M. Philippe Chassot.

Par acclamation, l'Assemblée des délégué·e·s élit M. Philippe Chassot à la Commission financière de Coriolis Infrastructures.

9. Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux

La Présidente présente un document résumant l'écosystème financier des soutiens culturels régionaux. Ce document est joint au présent PV.

M. Thierry Steiert s'inquiète des dernières actualités concernant la Loterie Romande qui change la répartition interne de son bénéfice et demande si cela aura des incidences sur la culture. La Présidente propose d'aborder le Service de la culture du Canton à ce propos puisque Coriolis n'est en possession d'aucune réponse.

10. Informations diverses

a. Fondation Equilibre Nuithonie

Statistiques saison 2023-2024

En 2023 et 2024, La Fondation a :

- proposé 77 spectacles à l'abonnement (65% suisses, 30% fribourgeois), dont 12 créations, 253 représentations), 8 représentations du Theater in Freiburg, 7 Midi théâtre, 3 NOF pour 9 représentations, 2 expositions, 43 locations ;
- accueilli dans sa saison 23/24 : 38'068 spectateur.trice.s dont 20'051 à Equilibre et 18'017 à Nuithonie avec un taux de fréquentation de 86,09% (91,03% pour Equilibre et 81,19% pour Nuithonie) ;
- accueilli 8'573 élèves de l'école obligatoire et étudiant.e.s du Secondaire II lors de 60 représentations scolaires et/ou publiques ;
- vendu 1'337 abonnements (69,4% provenant de Coriolis – 30,6% hors-Coriolis) ;
- les créations et les coproductions de la FEN en 2023 ont généré 310 représentations en Suisse et 117 représentations en France, Belgique et Allemagne.

Conseil de Fondation

Un nouveau Conseil de fondation pour la Fondation Equilibre Nuithonie a été nommé suite à la révision des statuts de la FEN, en collaboration entre Coriolis Infrastructures et la Fondation. Selon les statuts de la Fondation, c'est Coriolis Infrastructures qui a la charge de nommer les nouveaux membres du Conseil.

Quatre membres ont été nommés parmi les conseillères et conseillers communaux des Communes, (un pour Fribourg, un pour Villars-sur-Glâne et deux pour les communes hors-siège). Les autres membres ont été sélectionnés selon leurs compétences professionnelles (dans les domaines de la culture, de l'économie, du monde académique, de la communication, du droit ou des ressources humaines). D'entente, les membres suivants ont été nommés :

- Mme Suat Ayan Janse van Vuuren, Conseillère communale, Commune de Givisiez
- M. François Grangier, Conseiller communal, Commune de Villars-sur-Glâne
- M. Elias Moussa, Conseiller communal, Ville de Fribourg

- M. René Schneuwly, Syndic, Commune de Granges-Paccot
- M. Markus Baumer
- Mme Christiane Castella Schwarzen
- M. Matthieu Corpataux
- M. Marco Crotti
- Mme Katharina Fromm
- M. Philippe Guex

M. Philippe Guex a été nommé à la Présidence du Conseil de Fondation.

b. Casino de Fribourg

M. Christophe Lancel, Directeur du Casino Barrière Fribourg, prend la parole et donne quelques indications concernant l'activité du Casino : celle-ci est toujours frileuse depuis la sortie du covid mais se maintient pour les montants estimés pour 2024. Le début de l'année est toujours moins bon que le dernier trimestre ce qui signifie que la situation est plutôt habituelle et satisfaisante. Il note également que le périmètre touché par le Casino a quelque peu changé.

Le Casino est à l'aube de ses 20 prochaines années car le renouvellement de la concession est acté pour le 1^{er} janvier 2025 ; le Casino est donc en phase d'être certifié. La procédure est classique et tout se passe pour le mieux.

La Présidente remercie M. Lancel et le Casino pour son fidèle soutien, et pour sa présence.

11. Divers

La Présidente remercie particulièrement M. Schneuwly pour son engagement à Coriolis depuis le début de l'association et lui souhaite le meilleur pour la suite de ses engagements au sein du Conseil de fondation. Celui-ci adresse quelques mots à l'assemblée.

Elle remercie également la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'accueil et l'apéritif offert à la suite de la séance. Elle passe finalement la parole à M. Overney, Président sortant du Conseil de Fondation de la Fondation Equilibre et Nuithonie et nouveau membre du Comité de direction de Coriolis, qu'elle remercie également pour ses années à la Fondation et pour son nouvel engagement à Coriolis.

Mme la Présidente clôt la séance à 18h34.

Pour le procès-verbal :

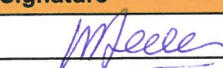
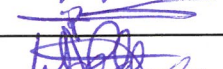
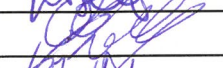
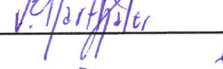
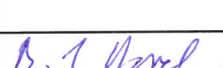
Christine Pittet

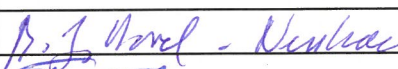
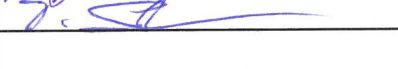
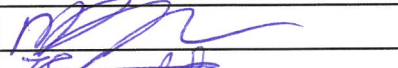
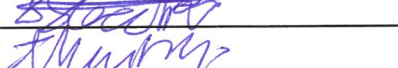
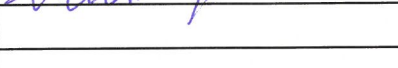
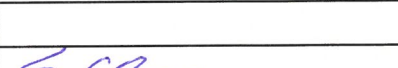
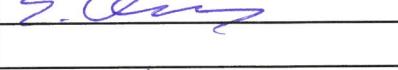
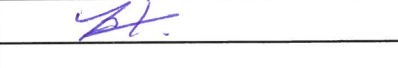
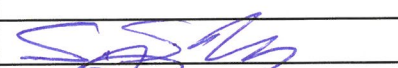
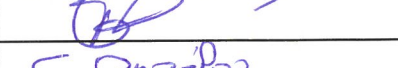
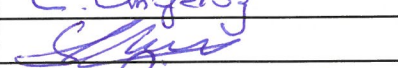
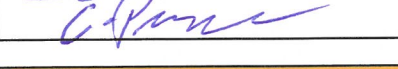
Pièces jointes :

- Liste des présences
- Comptes, bilan et message 2023
- Rapport de la Commission financière
- Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux

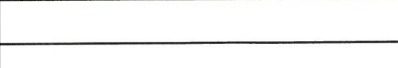
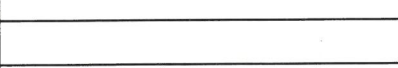
Assemblée des délégués

Le 12 juin 2024 - Nuithonie, rue du Centre 7, 1752 Villars-sur-Glâne

Comité de direction			Inscription	Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	oui	
Monsieur	René Schneuwly	Granges-Paccot	oui	
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	oui	
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	oui	
Madame	Mélanie Maillard Russier	Villars-sur-Glâne	oui	
Madame	Alain Lunghi	Corminboeuf	oui	 excusé
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	oui	

Assemblée des délégué-e-s				Signature
Monsieur	André Baechler	Fribourg	excusé	
Madame	Marie-Gertrude Morel	Fribourg	oui	
Monsieur	Thierry Steiert	Fribourg	oui	
Madame	Marie Giller-Zbinden	Fribourg	absente	
Monsieur	Benjamin Egger	Fribourg	absent	
Monsieur	Maxime Barras	Fribourg	oui	
Monsieur	Jérémie Stoeckli	Fribourg	oui	
Madame	Fabienne Menétrey	Fribourg	oui	
Madame	Marie-Hélène Brouchoud	Villars-sur-Glâne	oui	
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	absent	
Monsieur	Olivier Carrel	Villars-sur-Glâne	excusé	
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	excusé	
Madame	Lucie Monney	Villars-sur-Glâne	oui	
Monsieur	Edouard Overney	Villars-sur-Glâne	oui	
Monsieur	Philippe Chassot	Granges-Paccot	excusé	
Monsieur	Yves Litandi	Granges-Paccot	oui	
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	Givisiez	excusé	
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez		
Monsieur	Paola Rugo Graber	Corminboeuf	oui	
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf		
Monsieur	Simon Gabaglio	Matran	oui	
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	oui	

Casino de Fribourg				Signature
Monsieur	Christophe Lancel	Casino	oui	

Invité-e-s et médias				Signature
Monsieur	Alexis Overney	Granges-Paccot	oui	
Madame	Sophie Alaimo	Agglomération	oui	

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2023

Adopté par le Comité de direction - 16.05.2024
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 12.06.24

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	11 700,00				13 230,00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	85 816,85		135 000,00		137 876,10	
0220.31	Frais administratifs	4 201,60		15 000,00		22 002,62	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 699,25		49 000,00		52 006,95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	100 000,00		0,00		323 023,80	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	53 066,24		45 000,00		17 744,90	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Infra. Equilibre	500 000,00		500 000,00		500 000,00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 075 000,00		2 075 000,00		1 955 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	69 000,00		166 000,00		2 000,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	5 467,50		30 000,00		5 000,00	
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 5 mios)			0,00		2 552,10	
9610.3401.01	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	9 335,40		9 500,00		9 750,00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien				0,00		
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		1 994 557,50		1 994 557,50		1 999 790,00
3229.4612.01	Participation de communes tiers						
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		1 053 000,00		1 100 000,00		1 116 415,22
9610.4400.00	Intérêts bancaires		688,55				6,15
	Totaux	3 039 286,84	3 048 246,05	3 094 500,00	3 094 557,50	3 110 186,47	3 116 211,37
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	8 959,21		57,50		6 024,90	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	167 008,68		135 500,00		252 605,85	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		167 008,68		135 500,00		252 605,85
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	167 008,68	167 008,68	135 500,00	135 500,00	252 605,85	252 605,85
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0,00		0,00		0,00	

Fortune après investissement
Réserve rénovation et entretien après investissement

01.01.2024
606 692,06
722 991,32

01.01.2023
597 732,85
790 000,00

BILAN AU 31.12.23

Adopté par le Comité de direction - 16.05.2024
A adopter par l'Assemblée des délégué.e.s - 12.06.2024

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2023		Bilan au 31.12.2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	Actif				
10020,01	BCF 30.01.153.496-01	1 390 136,75		1 450 813,30	
10020,02	BCF 30.01.156.277-09	61 487,05		61 338,70	
10020,03	BCF 30.01.156.278-06	189,70		188,80	
10101,00	Impôts anticipés	240,70			
10110,01	Actifs transitoires	266 426,20		176 426,20	
10110,02	Avance sur subv. infrastructures (emprunt)	0,00			
10110,03	Avance sur subv. infrastructures (Mummenschanz)	0,00		500 000,00	
2	Passif				
20410,00	Passifs transitoires		328 797,02		241 034,15
20810,00	Réserve rénovation et entretien		722 991,32		790 000,00
20640,01	Prêt bancaire (optimisation Equilibre 15.04.2012)		0,00		0,00
20640,02	Prêt bancaire (salle Mummenschanz)		0,00		500 000,00
29200,00	Capital social		60 000,00		60 000,00
29990,00	Bénéfice reporté		597 732,85		591 707,95
29900,00	Résultat de l'exercice		8 959,21		6 024,90
TOTAUX		1 718 480,40	1 718 480,40	2 188 767,00	2 188 767,00

Fortune au 01.01.2024 : 606 692,06



Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s de Coriolis Infrastructures du 12.06.2024

Compte de résultat et d'investissement 2023

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 01.01.2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Compte de résultat 2023

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière, le Comité de direction a arrêté la participation 2023 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'371 habitante·e·s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'994'557.50** (CHF 1'999'790.- en 2022) soit 65 % du total des produits (64% en 2022).

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2023, l'Association a encaissé **CHF 1'051'000.-** (CHF 1'116'415.22 en 2021) soit 35% du total de la participation des communes et des apports du Casino (36 % en 2022). A la suite d'une erreur de calcul, CHF 2'000.- viennent compléter l'apport 2022 et porte le montant total 2023 à CHF 1'053'000.-.

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 688.55**.

Le total des produits se monte à **CHF 3'048'246.05** (CHF 3'116'211.37 en 2022).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2023 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'075'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'699.25**. (CHF 52'006.95 en 2022). La différence avec le budget provient de l'indexation des prix dans le secteur de la construction et donc l'augmentation de la valeur assurée d'Equilibre (+13,35%). Le budget 2024 a d'ailleurs été adapté en conséquence.

En 2023, la Réserve rénovation et entretien est passée de CHF 790'000.00 à CHF 622'991.32. La baisse est supérieure à celle budgétée (CHF 135'500.-) en raison des travaux imprévisibles et urgents des cuisines de Nuithonie. Afin d'être en mesure de financer les investissements à venir pour Equilibre et Nuithonie, en référence au plan d'entretien des infrastructures sur 10 ans, le comité a décidé de verser à

la Réserve rénovation et entretien un montant de **CHF 100'000.-**, de manière à la porter à CHF 722'991.32.

Coriolis Infrastructures subventionne dorénavant les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 53'066.24** ont été investis en 2023 :

- **Equilibre** : CHF 23'678.25 concernant des remplacements de conduites du récupérateur de chaleur et d'autres ventilateurs et moteurs réducteurs, de la modification du groupe de froid de la chaufferie du 8^{ème} étage, et diverses réparations. CHF 18'856.44 ont également été remboursés à Equilibre pour des travaux d'entretien qui ont eu lieu en 2022 et dont la comptabilisation a été oubliée. Le Comité de direction a accepté lors de sa séance du 27 avril 2023 d'entrer en matière sur ces factures en 2023. Il s'agit de divers travaux de réparation (frigo, appareil HP, lave-vaisselle), de remplacement (matériel ABB Suisse, échangeur de la récupération de chaleur, etc.), de travaux de sécurité, etc.
- **Nuithonie** : CHF 10'531.55 concernant le raccordement de la climatisation et du chauffage de l'air chaud à l'entrée, de la réparation du système audio, de la fourniture des lampes de secours, du remplacement de l'automate de la gestion de l'éclairage, de l'étanchéité des pieds monoblocs et d'autres réparations et travaux divers.

CHF 500'000.- ont permis de rembourser l'emprunt du 10 décembre 2013 de CHF 500'000.- contracté à la BCF pour l'assainissement de la salle Mummenschanz de Nuithonie.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 69'000.-** visant à améliorer les infrastructures des associations Bruit Rose et Fri-Son ainsi que l'infrastructure informatique In Situ. CHF 85'000.- avaient été attribués au Nouveau Monde, mais l'association a transmis les documents nécessaires en 2024 seulement, ce qui ne répond pas aux critères de la CFMJ. La subvention sera donc reportée en 2024, pour les montants qui pourront être justifiés sur cette année comptable. Cela explique la différence avec le budget 2023.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

CHF 3'582,50 ont été utilisés pour l'organisation de l'évènement culturel du 8 novembre 2023. Les jetons de présence des membres du COPIL sur la gouvernance culturelle régionale se montent à CHF 1'885.-.

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 11'700.-** (CHF 13'230.- en 2022).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 85'816.85**, dont CHF 76'124,85 pour la gestion administrative de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un-e collaborateur-trice à 70% depuis mars 2023), ainsi que **CHF 9'692.-** pour le mandat de cheffe de projet pour la gouvernance culturelle régionale (CHF 137'876.10 en 2022). Le budget 2023 n'avait pas encore été adapté car la question du nouveau mandat administratif n'était pas encore tranchée, c'est pourquoi une si grande différence peut être observée.

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 4'201.60**. Ils comprennent des frais de déplacement et de séance pour CHF 1'663.30, CHF 602,45 de matériel de bureau, CHF 128.85 de frais d'imprimés et publications, CHF 60.- de frais bancaires, CHF 1'700.- d'honoraires (frais de révision) et CHF 47.- de frais divers. La différence avec le budget s'explique par la séparation des rubriques budgétaires « frais administratifs » et « jetons de présence ».

Les intérêts sur l'emprunt de CHF 500'000.- pour la salle Mummenschanz se sont montés à **CHF 9'335.40**.

Le total des charges s'élève à **CHF 3'019'286.84** (CHF 3'115'162.67 en 2022).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 se monte à **CHF 606'692.06** (CHF 597'732.85 au 01.01.2023).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non-allègement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

3. Compte d'investissement 2023

3.1 Préambule

L'entrée en vigueur du nouveau Mandat de prestations au 01.01.2022 apporte notamment les changements suivants dans le financement des investissements pour les infrastructures : les investissements sont dorénavant planifiés à 10 ans. Les communes siège présentent leurs demandes annuelles de financement à Coriolis Infrastructures. Après analyse, le budget d'investissement annuel est soumis à la Commission financière de Coriolis Infrastructures qui propose sa validation à l'Assemblée des délégué.e.s.

Une procédure a été mise en place avec les deux communes siège et Coriolis Infrastructures pour le financement de l'entretien et de l'investissement dans les deux infrastructures. Cette procédure permet ainsi de garantir à long terme l'entretien des bâtiments des deux théâtres, tout en assurant une surveillance technique.

3.3 Produits

En 2023, CHF 167'008,68 ont été puisés dans la réserve rénovation et entretien de CHF 790'000.-, la réduisant à un total de CHF 622'991.32. CHF 100'000 ont été attribués à cette réserve afin de constituer un solde final de **CHF 722'991.32.-**. Ainsi, la réserve est partiellement restaurée, de manière à la reconstituer après son utilisation partielle courant 2023 pour les investissements dans les bâtiments de Equilibre et Nuithonie ainsi que les dépenses imprévisibles et urgentes liés à la rénovation des cuisines de Nuithonie. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il est important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

3.2 Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 167'008.68** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 50'222.70 pour Equilibre : révision des détecteurs incendie, travaux de peinture dans les vestiaire et Fribourg Tourisme, révision des détecteurs incendie.
- CHF 116'785.98 pour Nuithonie : modification des grilles de pulsion, remplacement d'une porte et d'éclairages, travaux sur les cuisines, automatisation des ouvrants de la façade, pose de clapet anti-retour de ventilation dans l'ascenseur, etc.

4. Le Bilan au 31.12.2023

4.1. Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 266'426.20**. Le détail est le suivant :

- CHF 151'426.20 : avance sur la taxe de puissance suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.-/an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.

- CHF 85'000.- ont été versés à l'espace culturel le Nouveau Monde. Cette subvention sera comptabilisée en 2024.
- CHF 30'000.- concernant la subvention 2024 à l'association In Situ.

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 328'797.02**. Le détail est le suivant:

- Le mandat de l'Agglomération de Fribourg pour un montant de CHF 76'124.85 ;
- Le remboursement à Villars-sur-Glâne de l'entretien courant et des rénovations de Nuithonie pour un montant de CHF 127'317.53 ;
- Le remboursement à la Fondation Equilibre Nuithonie des frais d'entretien courant 2022 pour un montant de CHF 18'856.44 ;
- Le remboursement à la Ville de Fribourg de l'entretien courant et de la rénovation d'Equilibre pour CHF 73'900.95 ;
- Divers frais administratifs pour un montant de CHF 1'432.25 ;
- Les honoraires de Mme Anne-Catherine Sutermeister pour la période de juin à décembre 2023 pour un montant de CHF 5'699.- ;
- Les frais de révision 2023 pour un montant de CHF 1'700.- ;
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2023 pour un montant de CHF 23'766.-.

Le bénéfice de l'exercice 2023 est de **CHF 8'959.21** (résultat 2022 : bénéfice de CHF 6'024.90).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2024 est **CHF 606'692.06**.

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le compte de résultat 2023 tel que proposé.**
- **Accepter le compte d'investissement 2023 tel que proposé.**
- **Accepter le bilan 2023 tel que proposé.**

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds



Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

A l'Assemblée des délégué·e·s du 12 juin 2024

Comptes 2023

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 27 mai 2024, la Commission financière a reçu les explications de Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine, et Mme Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, en vue de l'examen des comptes 2023.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Comité de direction, sa Présidente, Mme Alaimo et Mme Pittet pour le travail fourni.

La Commission financière constate que les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 8'959.21, après attribution à la réserve rénovation et entretien de CHF 100'000.-.

Le bénéfice reporté de CHF 597'732.85 au 1^{er} janvier 2023 sera augmenté du bénéfice de CHF 8'959.21, ainsi le bénéfice s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 606'692.06. De cette manière, l'Association conserve un capital nécessaire en cas de mauvaise surprise, en particulier une diminution de l'apport du casino liée à la procédure de demande d'allègement fiscal. Nous préavisons favorablement l'apport à la réserve de rénovation et entretien de CHF 100'000.-. Cette dernière présente ainsi un solde de CHF 722'991,32 au 31 décembre 2023. Cette réserve est indispensable pour faire face aux dépenses planifiées pour nos infrastructures et à leur entretien.

La commission financière a pris connaissance du rapport du 6 juin 2024 de la fiduciaire NBA Audit. Nous avons pris note de la réserve de la fiduciaire concernant l'existence du système de contrôle interne (SCI) qui est étroitement lié à celui de l'Agglomération de Fribourg (lui-même en révision). La Commission financière atteste que l'analyse financière mandatée pour 2024 devrait pouvoir réglementer le SCI et répondre aux exigences de la fiduciaire.

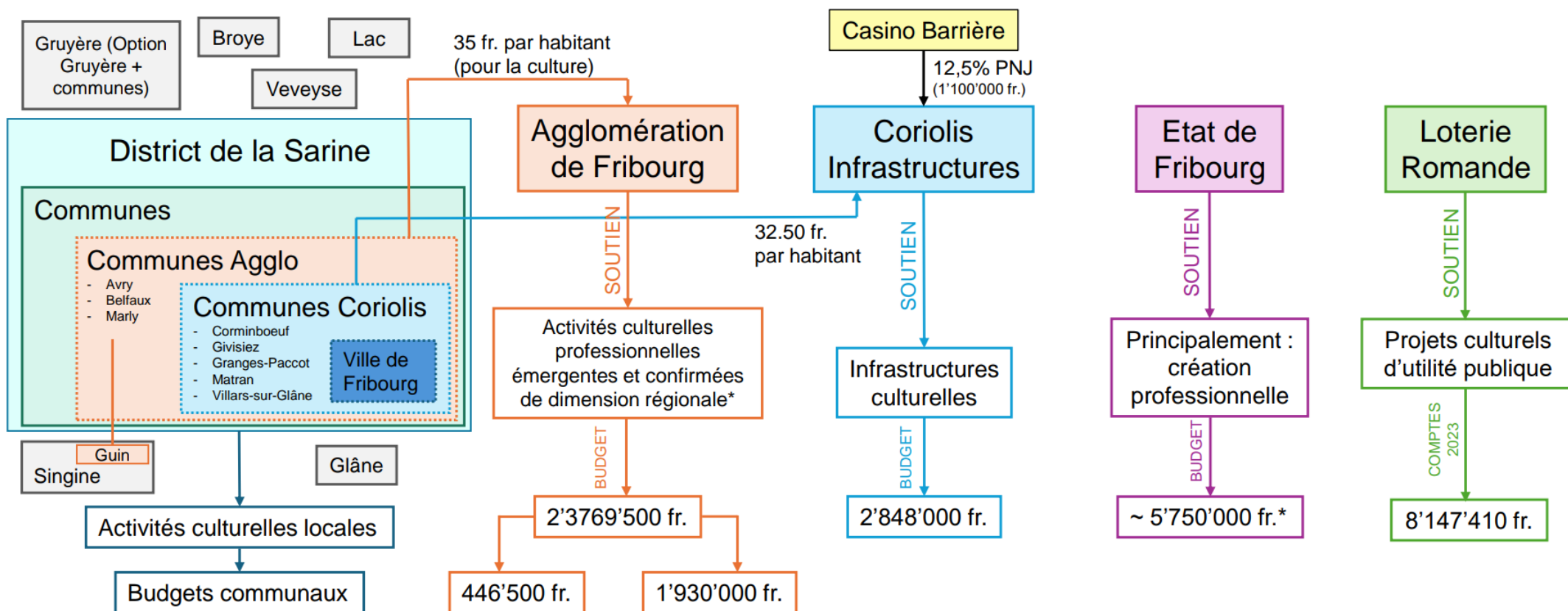
La Commission financière n'a pas d'autre commentaire à fournir sur les comptes que ceux rédigés dans le rapport de gestion 2023 et le message sur les comptes et invite l'Assemblée des délégués de ce 12 juin 2024 à les accepter tels que présentés et à en donner décharge au comité de direction de Coriolis infrastructures.

Pour la Commission financière : M. François Grangier, M. Alain Lunghi et M. Thierry Steiert.

Fribourg, le 12 juin 2024

Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux

(Budgets 2024)



Exemples

Soutien aux associations locales : chœurs, fanfares, bibliothèques, etc. : Chœur mixte de Belfaux, Société de musique Ecuwillens-Posieux, etc.

Fribourg : soutien à de nombreux projets, résidences, associations locales, MEMO, institutions culturelles stratégiques (FIFF, Fête de la Musique, Bluefactory, etc.)

Subventions annuelles et extraordinaires: La Lanterne magique, le Bilboquet, Piano Series, Kellerpoche, FriScènes, Teatro la Fuffa, Diachronie, Carte culture, etc.
+ Partenaires romands (Corodis, FCMA, etc.) et manifestations de dimension cantonale et nationale (ex : journée du Théâtre Suisse)

*subsidiarité en matière de création

Subventions pluriannuelles : le FIFF, les Georges, Bédémânia, Fri-Son, Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Fri-Art, etc.

Majoritairement la Fondation Equilibre Nuithonie + autres infrastructures culturelles : le Bilboquet, Fri-Son, le Nouveau Monde, In Situ, etc.

Nombreuses formes de soutien : résidences (Nouveau Monde, Fri-Son, etc.), bourses, diffusion (Bicubic, CO2, FEN, etc.), etc. par ex: Catherine Liechti, Nina Mayer, Nicolas Brodard, FIFF, Fri-Son, Théâtre des Osses, Cie Magnifique Théâtre, Musée romain de Vallon, Réseaux Danse Suisse, etc.

*y compris la part « culture » des 7% des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande attribués par l'Etat de Fribourg dans les domaines culture, social et sport.

Brass Band Fribourg, Cappella Concertata, Compagnie Marjolaine Minot, Fri-Son, FriScènes, Orchestre de chambre fribourgeois, etc.